

**CAHIER DE L'IREP**  
N° 10 - 1994

*Les migrations intérieures en Tunisie*

Une journée scientifique, organisée par l'IREP, a réuni des chercheurs et des décideurs pour aborder le phénomène de la mobilité intérieure du point de vue de ses déterminants et de ses conséquences, mêlant des approches socio-économiques, géographiques et culturelles.

Le dépouillement de l'enquête réalisée en 1991 permet de cerner les caractéristiques de la population migrante et ses mobiles (M. JEDIDI). Au cours des dix dernières années, les zones rurales, marquées par une intervention économique volontariste de l'Etat, sont devenues de moins en moins répulsives et les zones urbaines ont perdu de leur attraction (A. BADOUJ). Aujourd'hui les migrations interurbaines dominent (2/3 des migrants) et sont déterminées par le marché de l'emploi.

L'évolution du solde migratoire, au niveau régional entre 1970 et 1989, permet à M. SEKLANI de caractériser le système urbain tunisien par la croissance modérée des grandes villes littorales et la montée des petites et moyennes communes (intérieur du pays). Les recensements de 1966, 1975 et 1984 croisés avec les enquêtes *population et emploi* de 1980 et 1989 confirment le fléchissement des migrations d'origine rurale, le recul des migrations vers le district de Tunis et l'amorce de mouvements vers des gouvernorats et délégations de l'intérieur. Ces évolutions révèlent une meilleure organisation de l'espace et les progrès de l'aménagement du territoire (S. BOUALI).

Conséquence de ces migrations, étudiée par M. ZAMITI-HORCHANI, le sort des femmes restées au foyer passe souvent par la gestion d'activités informelles, une certaine résignation à la solitude n'excluant cependant pas l'aspiration au regroupement familial. La prise en compte de ce type d'impacts va de pair avec la constitution d'un cadre d'interprétation global du phénomène migratoire (M. BCHIR).

▲ CAHIER DE L'INSTITUT DE RECHERCHE ET D'ETUDES SUR LA POPULATION - Ministère du Plan et du développement régional - Tunis.

**REVUE  
TUNISIENNE  
D'ECONOMIE**  
N° 5 - 1994

*Les mesures de libéralisation et leurs impacts sur les équilibres macro-économiques (actes du colloque)*

Comme la plupart des PVD, la Tunisie a adopté, en 1986, un plan de stabilisation de son économie, avant d'entreprendre des réformes relevant de l'ajustement structurel.

La rencontre, organisée le 22 avril 1994 par l'Association des Economistes Tunisiens et la Fondation F. S. EBERT a fait le point sur l'impact de ces mesures quant aux principaux termes de l'équilibre macro-économique, sans en négliger les conséquences sociales.

Des progrès en matière d'investissement ainsi que l'amélioration du taux de couverture pour les biens et services sont notamment soulignés : une croissance positive en a résulté, malgré une conjoncture internationale peu favorable. Toutefois, l'attention est attirée sur la fragilité de ces acquis car, du fait de la nature de l'appareil de production, les exportations sont marquées par une faible diversification et reposent de façon dominante sur des produits intégrant une forte proportion de travail peu qualifié (A. BSAÏES, A. BELKHIRIA).

Le Programme d'Ajustement Structurel (PAS) a permis, en outre, d'augmenter la part de l'investissement privé dans le financement de l'appareil productif, au détriment des entreprises publiques. Les résultats sont jugés positifs quant à la maîtrise des charges financières (T. BEN MARZOUKA). Par contre, l'investissement direct international reste faible, les investisseurs étrangers n'ayant pas perçu correctement les signaux encourageants dans un monde en pleine crise économique (F. LAKHOUA).

Sur le plan social, l'adoption du PAS semble avoir engendré un mouvement de déstructuration-restructuration assez profond qui contribue à fragiliser la base productive du pays et à développer des phénomènes de précarité, de marginalité et d'exclusion (A. BEDOUJ).

▲ Centre d'Etudes, de Recherches et de Publications - B.P. 255 - 1080 Tunis Cedex - Tél. : 518 914 - Fax : 51

**REVUE  
FRANCO-  
MAGHREBINE  
DE DROIT**  
N° 2 - 1994

*L'Etat et les professions au Maroc et en Tunisie*

Une réflexion est menée en commun depuis 1988 par quatre équipes (deux françaises, une marocaine, une tunisienne) sur les modes de représentation des intérêts professionnels au Maroc et en Tunisie, et sur les rapports qu'entretiennent les ordres professionnels et l'Etat. Deux tables rondes (franco-marocaine et franco-tunisienne) ont, de façon préliminaire, cherché à définir les concepts, affiner les méthodes et adopter une problématique commune. Ces débats, qui sont ici fidèlement transcrits, et les travaux qui s'en sont suivis ouvrent différentes voies. Sur le plan de la *représentation au sens juridique des professions*, les rapports établis entre l'Etat et les différentes organisations professionnelles prennent des formes variables qu'il convient d'inventorier. Mais au-delà, il faut aussi s'intéresser à la *représentation sociologique des professions* au sein de la classe politique et sur les conceptions et les intérêts du pouvoir en la matière. En outre, entre une mission de service public visant au contrôle de la profession dans l'intérêt général et la défense d'intérêts catégoriels ou privés, l'action concrète des ordres professionnels mérite examen.

Par ailleurs, deux séries d'études consacrées à la Tunisie et au Maroc abordent des aspects particuliers entrant dans le cadre de ces problématiques. Ainsi en va-t-il de l'étude des chambres professionnelles et de leur financement, de la genèse de l'ordre des avocats sous le Protectorat au Maroc et de son évolution postérieure, de l'administration consultative et de la représentation des intérêts professionnels en Tunisie.

▲ CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES JURIDIQUES SUR L'AFRIQUE FRANCOPHONE - 52 av. de Villeneuve - 66860 Perpignan Cedex / INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES - 2 ter, rue des Puits-Creusés - 31100 Toulouse.

**MEDITERRANEANS/  
MEDITERRANEENNES**

Hors-série - décembre  
1994

*Etre journaliste en Méditerranée (actes de la table ronde)*

En association avec *Cuatro Semanas* (Barcelone) et *Al-Siyassa Al-Dawliyya* (Le Caire), la revue franco-britannique *Méditerranéennes* a réuni du 9 au 12 mars 1994, à Marseille, des journalistes issus du bassin méditerranéen pour débattre des enjeux éthiques, politiques et personnels de la profession.

Le dossier comporte plusieurs entrées : études de cas axées sur la pratique journalistique (Turquie, Liban, Israël, Palestine, Chypre), trajectoires personnelles (P. BALTA, R. ROSEN, G. MOUFFOK) et histoires de journaux (*Lamaliy*, *Le Monde Diplomatique* en arabe...). D'autres thèmes sont abordés, tels la dictature du conformisme qui sévit dans les media occidentaux et le défi lancé à la presse écrite par l'audiovisuel.

Nombre de contributions évoquent l'impossible souci d'objectivité : P. BALTA se demande ainsi comment écrire sur l'Algérie de Boumédiène pour un lectorat encore hostile. Par ailleurs, la censure, exercée par l'Etat ou les militaires, pesante et bien réelle, à laquelle s'ajoutent les formes (conscientes ou non) d'autocensure créent une conjoncture où les journalistes finissent par écrire entre les lignes pour des lecteurs qui lisent entre les lignes (S. KASSIR). En période de crise, la pratique journalistique se réduit parfois à celle de porte-voix idéologique (cf. Z. STAVINDES, M. EL BATSH et R. HUSSARI et le «cas d'école» de la guerre du Golfe).

L'impact de l'audiovisuel est plus diversement apprécié : mal absolu pour I. RAMONET, la télévision est de l'avis de M. SAIEGII, un vecteur de modernité qui permet l'infiltration dans le tissu social des valeurs déjà adoptées par les élites locales.

Comme le souligne C. GABETTA, le rapport de la presse et du pouvoir, sous toutes ses formes, est incontournable pour qui veut comprendre la situation du journaliste en Méditerranée.

▲ MEDITERRANEANS - Le Mail - 6 rue du Mail - 75002 Paris.

**PEUPLES  
MEDITERRANEENS**

N° 68-69 - juillet-  
décembre 1994

*Les Kurdes et les Etats*

Consacré aux rapports entre les minorités kurdes et les Etats pluri-ethniques mais centralisateurs qui les dominent, ce numéro spécial aborde sous des angles multiples le phénomène du nationalisme ethnique et son fondement identitaire.

La chronologie qui ouvre ce dossier montre comment le nationalisme kurde est devenu, depuis les années 70, un mouvement de masse dans toutes les parties du Kurdistan. Soutenu par l'engagement politique de nombre d'intellectuels (J. BLAU), il repose sur un amalgame puissant de mythes, de faits et d'ambitions (M. T. O'SHEA).

Alors que les Etats ne semblent plus en mesure de résoudre «la question kurde» par la violence ou la redistribution ponctuelle de biens matériels et symboliques (H. BOZARSLAN, D. MC DOWALL, R. OLSON), le rassemblement de la nation kurde se heurte quant à lui à des dynamiques identitaires «infra-kurdes». Il en va ainsi de l'opposition à la fois régionale et linguistique entre Badinan et Soran (Iraq) ou entre les communautés linguistiques et religieuses minoritaires de Turquie (Zazas et Alévis).

Fondées sur des divisions culturelles et historiques (M. VEGA, K. KREN), ces «identités restreintes» relèvent des mêmes facteurs d'émergence que la prise de conscience de l'identité kurde (M. VAN BRUINESSEN, H. DAWOD, H. L. KIESER). En effet, si les mouvements kurdes doivent leur apparition et leur durée aux contradictions internes et à la répression exercée par les Etats sur leurs périphéries (A. VALI), l'ambition totalisante de certains partis kurdes semble avoir, à son tour, engendré des réactions identitaires.

Restent deux questions : *quid* de l'application du droit des minorités là où le fait ethnique et ethno-nationaliste est constitutif du champ politique (A. MARCEAU) ? Et quelle est l'influence du jeu régional et international sur des processus nationaux de démocratisation, gravement compromis par la répression du séparatisme ?

▲ PEUPLES MEDITERRANEENS - B. P. 188-07 - 75326 Paris Cedex 07.

**REVUE  
DE LA FACULTE  
DES LETTRES  
ET DES SCIENCES  
HUMAINES  
DE MARRAKECH**

N° 10 - novembre  
1994

*Le tourisme non-littoral dans les PVD (actes du colloque)*

Malgré la publication de nombreux travaux - dont certains classiques - l'étude du tourisme (en particulier non-littoral) dans les PVD, n'a pas fait l'objet d'une recherche systématique. Le colloque qui s'est tenu du 20 au 24 octobre 1991 à Marrakech, réunissant 75 géographes venus de 20 pays, a permis de montrer que si ces formes de tourisme ne constituent actuellement que des manifestations marginales, ponctuelles et pittoresques, elles représentent une véritable voie alternative de développement et des vecteurs stratégiques d'intégration territoriale (CAZES).

Les interventions qui concernent tant le tourisme culturel que rural, de montagne ou d'affaires montrent combien cette diversification met en jeu un nombre important de domaines et d'acteurs (infrastructures, environnement, formation, Etat, collectivités locales, investisseurs privés...). Plusieurs études de cas illustrent les réalités et les perspectives d'avenir du tourisme non-littoral au Maroc (BELLAOUI, FASSI-FIHRI, BOUJROUF, FATIHI, HILLALI, GARIEPY et BEN CHEIKH) et dans d'autres régions du monde. Sur l'Afrique, on lira des articles traitant du Cameroun (GALVANY, HANDY), du Niger (TURCO) et du Zimbabwe (HEATH). Le cas du Brésil est également traité par MONTENEGRO et RODRIGUES ; deux articles concernent l'Asie (GORMSEN, AOKI) tandis que LOZATO-GIOTARD se consacre aux espaces insulaires. Enfin, les pays de la Péninsule Arabique, qui s'ouvrent lentement au tourisme, font l'objet d'une étude intitulée *récréations et loisirs dans les déserts intérieurs des pays du Golfe* (RITTER).

▲ REVUE DE LA FACULTE DES LETTRES ET DES SCIENCES HUMAINES - Université Cadi Ayyad - Marrakech - B.P. S 17 - Maroc.

**DROIT  
ET CULTURES**  
N° 28 - 1994

L'anthropologie juridique renouvelle, parmi d'autres problématiques et grâce au comparatisme, celles du juge, du jugement, mais aussi des cultures juridiques qui leur sont indissociablement liées, par-delà l'histoire et les sociétés.

Dans le monde musulman, le jugement est une procédure au ralenti dont la finalité vise essentiellement le consensus dans le cadre de la légalité religieuse (B. BOTIVEAU). De façon assez proche, le juge est, pour la tradition hébraïque, celui qui, en ouvrant un espace de parole, réconcilie chaque partie avec l'autre et avec le droit (R. DRAI). Dans les deux cas, la fonction de juge nécessite l'expérience qui vient à bout des passions et des arguments contradictoires portés publiquement dans l'enceinte de la justice. A Rome, c'est par contre sur la confidentialité qu'était basé le système qui permettait d'arbitrer et de régler l'ensemble des conflits, en préservant les intérêts des parties (M. HUMBERT). De plus, le droit canonique était partagé entre l'arbitrage qui assurait la coexistence pacifique à l'intérieur de la communauté ecclésiale et le respect du droit en vue de garantir la justice (O. ECHAPPE).

Par-delà ces différences, il existe un art de juger qui relève de l'esthétique et de la critique du jugement, produits de l'analyse kantienne. H. ARENDT a porté cette réflexion au niveau politique et P. RICOEUR trouve là argument pour estimer que le jugement se révèle porteur d'une *communicabilité qui n'est autre qu'une forme d'universalité*.

En effet, en dernière analyse, l'absence de normes objectives conduit le juge à produire dans le *moment singulier du jugement* une légalité acceptable par tous (D. SALAS). Au-delà, cet ensemble de textes se veut donc une rupture avec le paradigme dominant qui fait du juge un préposé à l'application des lois.

▲ Editions L'Harmattan - 5-7, rue de l'Ecole Polytechnique - 75007 Paris.

**MARS**  
N° 4 - hiver 1994

*Orientalismes et altérité*

Dans un *postface à l'Orientalisme* et un long entretien biographique, E. SAID revient sur les origines et les retombées intellectuelles de ses travaux qui lient étroitement l'apparition de l'Orient comme catégorie ontologique, à la colonisation. Il réfute, sur le plan méthodologique, la valeur de contre-exemple de la tradition savante allemande, née dans un Etat sans Empire.

Mais, paradoxalement, U. HAARMANN montre qu'au-delà du mythe de l'*innocence des orientalistes allemands*, le cas germanique relève pleinement de la problématique de SAID. Au début du siècle, on distinguait, en effet, les *études arabes*, caractérisées par la philologie et la critique des sources (école historiciste), et les *études islamiques* (nées, hors de l'université, d'un besoin politique). Ces dernières ont permis de légitimer l'*étude du Moyen-Orient contemporain comme système religieux et culturel* (B. JOHANSEN), avec un rayonnement particulier dans le domaine du droit. Cependant, si les *études arabes* ont survécu au nazisme (pensons au fameux dictionnaire HANS-WEHR), il faut attendre les années 60 pour qu'en RFA se développe de nouveau, autour de centres extra-universitaires, un potentiel de recherche sur le Moyen-Orient contemporain.

Existerait-il alors une tradition savante « neutre » ? Non, répond SAID, pour qui le mal absolu est bien d'avoir figé l'Orient et l'Occident *hybrides et hétérogènes* dans des essences, et qui plus est hiérarchisées. De même que les savants défendent l'illusion de leur *désintéressement*, il apparaît que les polémiques induites par le débat sur l'Orientalisme s'inscrivent dans un contexte politique lié à la mise en cause de la culture dominante à l'ère du *post-modernisme* et du *post-colonial*. Est-ce pour cela que le dialogue entre SAID et RODINSON que tente la revue MARS par entretiens interposés, semble si caricaturalement impossible ?

▲ INSTITUT DU MONDE ARABE - 1, rue des Fossés-St-Bernard - 75236 Paris Cedex 05.

**REVUE  
DES DEUX MONDES**  
février 1995

*Au nom de la science*

Comment appréhender l'autorité de la science aujourd'hui ? A la suite d'un colloque organisé par l'Association Diderot à Paris, *La Revue des Deux Mondes* propose quelques réponses à cette question.

Les relations entre la science et le politique sont au centre des contributions. D. LECOURT évoque la division qui eut cours en Union Soviétique entre sciences *bourgeoise et prolétarienne*, dans une contribution consacrée à « l'affaire LYSENKO ». A contrario, H. MEHRTENS cite l'échec du mathématicien nazi BIERBACH qui, dans l'Allemagne des années trente, n'a pas pu imposer aux associations de mathématiciens des sujets d'*études aryennes*. Longtemps en Europe, l'autonomie de la science a été limitée par l'autorité de l'Eglise ; P. RABINOW décrit le mouvement d'émancipation qu'ont constitué les *Lumières*. M. L. BOUGUERRA, quant à lui, rappelle la contribution de la civilisation arabe à l'histoire des sciences tout en invitant à défendre l'idée de leur universalité. La *dérive scientiste* constitue une autre modalité de détermination par le politique. Ainsi, aux Etats-Unis, des procédures « scientifiques » prétendant mesurer l'*intelligence* légitiment des classements raciaux et alimentent le débat public, notamment depuis la publication du fameux livre intitulé *la courbe en cloche*. J. P. THOMAS montre que ces thèses visent à promouvoir des programmes politiques qui ne se disent pas « racistes » mais « rationnels ». D'une façon connexe, P. LEGENDRE analyse le phénomène du scientisme à partir d'une réflexion sur la place des discours « scientifiques » dans les sciences sociales et humaines. Ces contraintes externes considérées, reste la dynamique propre aux oeuvres scientifiques. G. CHATELET souligne le rôle de l'intuition tandis que P. NOUVEL décortique le *mythe physicien de l'unité de la science* qui a torturé les plus brillants esprits.

▲ REVUE DES DEUX MONDES - 54, rue Martre 92586 Clichy Cedex - Tél. : 49 68 19 00 - Fax : 49 68 19 10.